



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E11132

VALABLE JUSQU'AU 11/11/2024

ÉDITÉ LE 04/10/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/1987

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 25/12/1999
7 622

Raison sociale : ESNAULT CHARPENTE

7 RUE MESAISE
14860 AMFREVILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CAEN 1987B00118

Siret : 340 911 973 00014

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 6468820-1

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 7349144204

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 7349144204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2023

Téléphone : 02 31 78 72 78

Fax :

Portable :

Site Internet : www.esnault-charpente-menuiserie-ossature-bois.fr

E-mail : contact@esnaultcharpente.fr

Responsabilité légale :

ESNAULT FLAVIEN GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 20

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	03/11/2022
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	03/11/2022
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	09/09/2021
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	09/09/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CAEN
ZONE OBJECT'IFS SUD
151, RUE PAUL BOUCHEROT
B.P. 4
14123 IFS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.